

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS CULTURELLE LA CHAISE DIEU

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 RUE JULES VALLES 43000 LE PUY EN VELAY

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 4 7 1 5 6 2 2 0 0 0 6 8

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122009		N-1 31122008			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 706	AG	15 295	411	2 325		
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	266 835	AU	239 105	27 729	46 363		
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	1 524	CV	1 524	1 524			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)			BJ	284 066	BK	254 400	29 665	50 213	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
			En cours de production de biens	BN		BO				
			En cours de production de services	BP		BQ				
			Produits intermédiaires et finis	BR	15 635	BS	15 635	18 856		
			Marchandises	BT	7 442	BU	7 442	8 842		
			Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	43 296	BY	43 296	19 430		
Autres créances (3)			BZ	36 890	CA	36 890	35 151			
Capital souscrit et appelé, non versé			CB		CC					
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
		Disponibilités	CF	64 165	CG	64 165	83 910			
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 841	CI	1 841	3 853			
		TOTAL (III)	CJ	169 271	CK	169 271	170 044			
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	453 338	1A	254 400	198 937	220 257			
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an			CR	
Clause de réserve de propriété :			Stocks :			Créances :				

DMGD

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS CULTURELLE LA.CHAISE DIEUNéant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	94 338	94 338
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(9 744)	(19 378)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 153	9 633
	Subventions d'investissement	DJ		762
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	100 747	85 355
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	34	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 243	31 262
	Dettes fiscales et sociales	DY	52 122	40 202
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	34 789	63 436
	TOTAL (IV)	EC	98 190	134 902
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	198 937	220 257
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	98 190	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	34	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DMGD

Société de Commissariats aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS CULTURELLE LA CHAISE DIEU

Néant ☐

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	9 729	663		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	762	3 366		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	10 491	4 030		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 150	1 855		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	442	278		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 592	2 133		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	8 898	1 896		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	2 866	1 622		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 767 896	1 743 112		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 751 742	1 733 478		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	16 153	9 633		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP			
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	4 594	6 887	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	7 321	6 549	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
REGULARISATION DE COMPTES					1 060		9 729	
AMENDE CODE DE LA ROUTE					90			
VNC ELEMENTS ACTIFS CEDES					442			
QUOTE PART SUBVENTION							762	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de **l'ASSOCIATION CULTURELLE DE LA CHAISE DIEU**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



- Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Nous attirons également votre attention sur l'importance des aides en nature estimées à 345 646 euros.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu du bureau et dans les documents mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LE PUY EN VELAY
Le 23 Mars 2010

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet DMGD

Gérard MARGERIT
Commissaire aux Comptes

Luc TOMATI
Commissaire aux Comptes

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for Gérard Margerit, featuring a large, stylized 'G' and 'M'. The signature on the right is for Luc Tomati, appearing as 'Tomati' in a cursive script. Both signatures are written over a horizontal line.